

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 12 AVRIL 2017**

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTIUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Présence de Monsieur David BOUVIER, percepteur à LEVIER.

1. Comptes administratifs 2016 et approbation avec le compte de gestion

Mme le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs 2016 conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorerie.

Madame le Maire s'étant retirée, Monsieur BERHAULT, doyen de l'assemblée, met au vote les différents comptes administratifs conformes aux comptes de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier qui sont adoptés comme suit :

- Budget Général : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget CCAS : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

○

2. Budgets primitifs 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de l'exercice 2017 (CCAS, bois, eau, assainissement et le budget général) présentés par le Maire.

Section	Budget Général	Budget Bois	Budget CCAS	Budget Eau	Budget Assainissement
Fonctionnement Dépenses	261 591.10 €	39 335.00 €	80.00 €	56 080.00 €	100 204.48 €
Fonctionnement Recettes	270 393.11 €	39 422.44 €	80.76 €	56 470.82 €	100 416.18 €
Investissement Dépenses	295 855.00 €	12 235.41 €	-	30 358.90 €	73 195.48 €
Investissement Recettes	295 855.00 €	12 235.41 €	-	30 358.90 €	73 195.48 €

3. Fixation des taux d'impôts locaux 2017 :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux de taxes directes locales de 1% avec 5 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention.
- fixe le produit attendu de fiscalité directe locale à un total de 43 129 €, et décide de retenir pour chacune des 4 taxes directes locales les taux d'imposition suivants :
 - Taxe d'habitation : 12.47 %
 - Taxe foncière (bâti) : 9.64 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 10.07 %
 - CFE : 13.12 %

4. Renouvellement convention chambre d'agriculture

La convention de prestations faite avec la chambre d'agriculture pour le suivi de l'épandage des boues de la station d'épuration étant arrivée à son terme, elle se doit d'être renouvelée pour les années de 2017 à 2019 inclus. A l'unanimité, elle est reconduite pour un montant de 2 297.40 € HT.

POINTS A VOIR

Planning des élections : Mise en place du planning pour la tenue des scrutins pour les élections présidentielles les 23/04 et 07/05.

Courriers divers :

Proposition de formation pour la gestion du cimetière : Joëlle, Martine et Jacques se rendront à Arc-sous-Cicon le mercredi 21 juin.

Demande d'autorisation de passage par Villeneuve d'Amont pour un rallye de voiture ancienne le 24/06/2017 : Accord.

Association de parents d'élèves : à la recherche d'un local pour déposer les papiers pour le ramassage. La commune ne pouvant rien proposer pour l'instant, une affiche sera posée au panneau.

MAS : Courrier du Président de l'association d'hygiène sociale du Doubs, Monsieur Pierre-Etienne DE MOUSTIER, confirmant que l'association est favorable à accompagner ou promouvoir tout autre projet d'utilisation des locaux de la MAS de VILLENEUVE D'AMONT devenus vacants, y compris par mise à disposition de ceux-ci auprès de la Commune.

Région : Courrier de proposition de subvention pour des projets Communaux innovants du « vivre ensemble ». Proposition qui pourrait être étudiée dans le cadre d'un partenariat avec l'association d'hygiène sociale du Doubs.

Prochain Conseil Mardi 25 avril 2017.

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 13 avril 2017, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 13/04/2017

Mme le Maire,
Martine GRASSA.